

CIQ DE LA TREILLE ET DES HAMEAUAVOISINANTS

REGLEMENT DU CONCOURS DES CRÈCHES PROVENÇALES

Vous êtes passionnés par les santons, et vous avez chez vous de magnifiques crèches typiquement provençales, n'hésitez pas à vous inscrire à notre concours bisannuel soumis au règlement suivant :

- Habiter le quartier du CIQ de la Treille et des hameaux avoisinants,
- S'inscrire avant le 24 décembre : soit par courrier au CMA Broquier , 4 Impasse Gérard Paradiso, soit par téléphone au 06 17 62 10 01 soit par mail: cqliatrelle@orange.fr
- Les Crèches seront notées selon les critères de la crèche provençale : aspect général, personnages(en argile ou plâtre), support, mobilier, accessoires, décos... .
- La procession et tous les santons doivent faire face à la nativité,

Chaque participant devra accueillir la visite du Jury entre le 26 décembre 2024 et le 5 janvier 2025 : vous serez avisé personnellement de la date et l'heure de la visite

La remise des prix aura lieu le dimanche 12 janvier 2025 pendant l'entracte du loto du Ciq.

Les 3 premiers lauréats seront récompensés par un bon pour l'achat d'un santon chez le santonnier allaudien Gilbert ORSINI.

